

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance du 6 décembre 2013**

(séance n°.....)

Le conseil municipal de la Commune de POLIGNY s'est réuni le vendredi 6 décembre 2013 à 19h en l'hôtel de ville sous la présidence du Maire, Monsieur Dominique BONNET.

Après avoir vérifié la présence des membres du Conseil Municipal (22 présents à 19h, 23présents à 19h09, 2 personnes représentées, 2 personnes absentes) :

Présents : Dominique BONNET (Maire), Danièle CARDON , Catherine CATHENOZ, Jean-Jacques DE VETTOR, , Véronique LAMBERT (arrivée à 20h40), Christelle MORBOIS (adjoints), Hervé CORON, Christine GRILLOT André JOURD'HUI (conseillers délégués), Paul AUBERT, Joëlle DOLE, Camille JEANNIN, Marie-Line LANG-JANOD, Chantal LHOMME, Stéphane MACLE, Jacky REVERCHON, Armande REYNAUD, Jérémy SAILLARD, Marie Madeleine SOUDAGNE , Roland CHAILLON (arrivé à 19h09), Jean-François DHOTE, Agnès MILLOUX, Annie PERRRIER,

Excusés et représentés : Stéphane BONNOTTE représenté par Dominique BONNET, Jean-François GAILLARD représenté par Jean-Jacques de VETTOR, représenté par Christelle MORBOIS,

Absents : Pascal LOUREIRO, Nicolas VESCOVI

et vérifié que le quorum était réuni, Monsieur le Maire propose de désigner un secrétaire de séance. Dans l'attente de l'arrivée de Monsieur Roland CHAILLON, Monsieur le Maire poursuit la séance.

1/ rythmes scolaires

Présentation de la note par Monsieur le Maire et Mademoiselle LAMBERT

Par délibération du 8/11/2013, le Conseil Municipal a décidé de se prononcer sur les rythmes scolaires lors du conseil municipal du 6 décembre 2013, après consultation des conseils d'école et des parents d'élèves.

Le conseil d'école de l'école **maternelle du Centre**, réuni le 8 novembre 2013, a proposé le fonctionnement suivant :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	vendredi
8h30 à 12h	8h30 à 12h	8h30 à 11h30	8h30 à 12h	8h30 à 12h
Pause méridienne	Pause méridienne		Pause méridienne	Pause méridienne
14h45 à 16h30	14h45 à 16h30		14h45 à 16h30	14h45 à 16h30

Le conseil d'école de l'école **Jacque Brel**, réuni le 12 novembre 2013, a proposé le fonctionnement suivant :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	vendredi
-------	-------	----------	-------	----------

8h30 à 12h	8h30 à 12h	8h30 à 11h30	8h30 à 12h	8h30 à 12h
Pause méridienne	Pause méridienne		Pause méridienne	Pause méridienne
14h à 15h45	14h à 15h45		14h à 15h45	14h à 15h45

Le conseil d'école de l'école **des Perchées** réuni le 14 novembre 2013, a proposé le fonctionnement suivant :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	vendredi
8h30 à 12h	8h30 à 12h	8h30 à 11h30	8h30 à 12h	8h30 à 12h
Pause méridienne	Pause méridienne		Pause méridienne	Pause méridienne
14h à 15h45	14h à 15h45		14h à 15h45	14h à 15h45

Un questionnaire a été transmis aux familles des enfants scolarisés dans les 3 écoles susvisées, avec les deux propositions d'organisations de la semaine scolaire suivantes :

Proposition N°1

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	vendredi
7h15-8h30 accueil péri scolaire	7h15-8h30 accueil péri scolaire	7h15-8h30 accueil péri scolaire	7h15-8h30 accueil péri scolaire	7h15-8h30 accueil péri scolaire
8h30 à 12h école	8h30 à 12h école	8h30 à 11h30 école	8h30 à 12h école	8h30 à 12h école
Pause méridienne 12h-14h accueil péri scolaire	Pause méridienne 12h-14h accueil péri scolaire	11h30-18h15 Accueil extra scolaire	Pause méridienne 12h-14h accueil péri scolaire	Pause méridienne 12h-14h accueil péri scolaire
14h-14h45 Temps d'Activité Péri éducative	14h-14h45 Temps d'Activité Péri éducative		14h-14h45 Temps d'Activité Péri éducative	14h-14h45 Temps d'Activité Péri éducative
14h45 à école	14h45 à école		14h45 à 16h30 école	14h45 à école

16h30	16h30			16h30
16h30-18h15 accueil péri scolaire	16h30-18h15 accueil péri scolaire		16h30-18h15 accueil péri scolaire	16h30-18h15 accueil péri scolaire

Proposition N°2

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	vendredi
7h15-8h30 accueil péri scolaire	7h15-8h30 accueil péri scolaire	7h15-8h30 accueil péri scolaire	7h15-8h30 accueil péri scolaire	7h15-8h30 accueil péri scolaire
8h30 à école 12h	8h30 à école 12h	8h30 à école 11h30	8h30 à école 12h	8h30 à école 12h
Pause méridienne 12h-14h accueil péri scolaire	Pause méridienne 12h-14h accueil péri scolaire	11h30-18h15 Accueil extra scolaire	Pause méridienne 12h-14h accueil péri scolaire	Pause méridienne 12h-14h accueil péri scolaire
14h à école 15h45	14h à école 15h45		14h à école 15h45	14h à école 15h45
15h45 - 16h30 Temps d'Activité Péri éducative	15h45 - 16h30 Temps d'Activité Péri éducative		15h45 - 16h30 Temps d'Activité Péri éducative	15h45 - 16h30 Temps d'Activité Péri éducative
16h30-18h15 accueil péri scolaire	16h30-18h15 accueil péri scolaire		16h30-18h15 accueil péri scolaire	16h30-18h15 accueil péri scolaire

Très peu de familles ont répondu à ce questionnaire à la date de la commission communale. Un tableau récapitulatif des réponses des familles sera transmis avant le conseil municipal à l'ensemble des élus.

- **Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir vous prononcer sur la semaine d'organisation des rythmes scolaires**

Monsieur le Maire précise que la commission « affaires générales, finances et personnels » et le comité consultatif « enfance, jeunesse, vie scolaire » réunis le 2-12-13, n'ont pas donné d'avis dans l'attente des éléments complémentaires relatif au questionnaire transmis aux parents d'élèves

Monsieur le Maire précise qu'il a longuement été débattu des rythmes scolaires pendant les conseils d'école et les réunions avec les enseignants. La compétence péri scolaire sera pour les écoles polinoises, transférée à la communauté de communes du comté de Grimont au 1/9/20104.

Mademoiselle Lambert explique que la concertation a lieu depuis le début de l'année 2013, que le 1^{er} positionnement entre les cours du mercredi ou du samedi ont eut lieu lors des conseils d'écoles du 1^{er} semestre, qu'en juillet a été votée la délibération sur l'échéancier de réflexion des

rythmes scolaires, que les associations polinoises ont été contactées en été par rapport à leur positionnement sur la mise en place des rythmes scolaires et leur disponibilité, s'en est suivi le choix d'une conférence à la fin de l'été et la conférence le 5 novembre puis la concertation des conseils d'école entre le 9 et le 14 novembre et enfin le questionnaires aux familles le 22 novembre juste avant le conseil municipal de ce soir.

Mademoiselle Lambert précise qu'entre octobre et mi novembre, 8 réunions ont été organisées entre les services municipaux et les services communautaires alors que d'autres collectivités n'en ont organisé qu'une seule. Nous n'avons donc pas à pâlir de notre organisation : il y eut une réunion avec les enseignants, une réunion avec les communes de rattachement, une réunion dans chacun des 3 conseils d'école avec les enseignants et les parents d'élèves élus, une table ronde avec les partenaires éducatifs, la conférence d'Hubert Montagner, une seconde réunion des conseils d'écoles et enfin le questionnaire aux familles.

Mademoiselle Lambert précise que le conseil d'école de la maternelle du centre s'est positionné sur les TAP juste après la pause méridienne à 14h, que les conseils d'école de Jacques Brel et des Perchées se sont positionné sur les TAP après l'école, à 15h45. Lors de la réunion de la commission communale des affaires générales et du comité consultatif des affaires scolaires lundi 2 décembre, nous ne dispositions pas du retour des familles : ce soir, nous disposons de 216 réponses des familles dont 59 ont souhaité les TAP après la pause méridienne, 140 ont préféré les TAP en fin d'après midi et 16 ont refusé la réforme des rythmes scolaires.

Monsieur le Maire résume les 2 points sur lesquels le conseil municipal doit prendre position :

1/ la réflexion sur le bien être de l'enfant : il est complexe de trouver la meilleure façon d'éduquer les enfants d'autant plus que la France régresse régulièrement dans le classement scolaire mondial (nous avons chuté de la 23eme à la 25eme place du classement Pisa). Le professeur Hubert Montagner qu'il ne faut pas une activité forte après le repas mais un moment calme et apaisant qui peut être une forme de pause soft, qu'il ne faut pas forcer l'enfant pas des connaissances fatigantes après le repas car l'enfant entre dans une phase dite « basse » à ce moment là. L'enfant reprendrait des forces à partir de 14h30-15h et serait à même d'acquérir des connaissances à partir de cette heure ci.

Monsieur CHAILLON arrive à 19h09. Monsieur le Maire demande ainsi à Roland CHAILLON si il est d'accord pour assurer le secrétariat de séance : Roland CHAILLON répond que oui.

Monsieur le Maire poursuit sa réflexion : la réforme des rythmes scolaires doit apporter un souffle à l'enfant : le point de vue de Monsieur le Maire serait, pour les plus petits d'entre les enfants au moins, un allongement de la pause méridienne.

2/ le choix des pédagogues locaux : la situation locale nous dit qu'un allongement de la pause méridienne est préconisé par l'école maternelle du centre alors que les 2 autres écoles préconisent le positionnement des TAP après l'école.les enseignants et les parents d'élèves ont fait des choix et nous ne pouvons que suivre les avis des pédagogues locaux.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée de suivre l'avis des pédagogues locaux et des conseils d'école et l'on verra si l'inspection d'académie accepte une différence de positionnement des TAP différenciée sur notre territoire. L'éducation des enfants est compliquée, personne n'a de solution pour dire que telle ou telle formule doit être appliquée, nous n'avons que des orientations scientifiques.

Monsieur Mâcle demande s'il a bien compris que l'école maternelle du centre avait un positionnement différent de l'école maternelle des perchées, ce qui sous entendrait que les parents qui ont des enfants aux perchées et au centre auront un décalage dans les horaires des enfants et qu'il en était de même pour l'école élémentaire de Brel et des perchées

Mademoiselle Lambert répond que les écoles maternelles ont effectivement un positionnement différent sur les TAP mais que l'école Brel et l'école des perchées à partir du CE1, ont fait les mêmes propositions. A l'école des perchées, les réponses au questionnaire adressé aux parents étaient très serrées, il n'y avait que 3 voix d'écart entre les membres du conseil d'école mais les parents ont pris une autre position et 12 d'entre eux étaient contre la réforme

Monsieur le Maire dit qu'à saint Lothain, l'école a fonctionné 4 mois avec un système puis réajustera son fonctionnement à partir du mois de janvier prochain : il s'agissait du positionnement des TAP après la pause méridienne du lundi au jeudi et après l'école le vendredi. Les TAP seront positionné après la pause méridienne tous les jours à partir du mois de janvier prochain. Nous pourrions donc réajuster les rythmes scolaires si besoin.

Monsieur Chaillon dit que la décision a été prise par l'école, les parents qui se sont abstenus ou qui ont pris position contre, doivent se rappeler que des activités péri éducatives au sein de l'école avaient lieu il y a bien longtemps et l'on imposait aux entreprises de participer aux ateliers

Monsieur le Maire rappelle que les ateliers ne sont pas obligatoires et que les parents qui le souhaitent pourront récupérer leurs enfants dès la fin des cours ou pourront ne pas faire participer leurs enfants aux ateliers qui ont lieu juste après la pause méridienne

Monsieur Chaillon pense qu'un décalage de fonctionnement entre les 3 écoles ne devrait pas poser problème, en tout cas il ne le comprendrait pas. Et de toute façon, il est toujours possible de revenir en arrière. Le fait d'avoir des décalages dans la pratique des activités périscolaires pourrait permettre à certains salariés d'augmenter leurs horaires de travail en basculant d'une école à l'autre et de ce fait augmenter leur pouvoir d'achat

Monsieur le Maire dit que ce décalage permettra à la communauté de communes d'avoir du personnel mobile

Monsieur Jourd'hui acquiesce

Monsieur Mâcle est chagriné par le créneau horaire de fin de cours différent à l'école du centre et à Brel : en effet, si les parents ont un enfant dans chaque école, l'un finira ses cours à 15h45 et l'autre à 16h30, donc les parents devront attendre $\frac{3}{4}$ d'heure pour récupérer leurs enfants en même temps

Mademoiselle Lambert répond que les enfants de Brel pourront bénéficier des TAP jusqu'à 16h30

Monsieur le Maire explique qu'effectivement il y a un petit décalage horaire entre les 2 écoles mais la participation des enfants aux TAP permettra aux parents de récupérer leurs enfants à la même heure s'ils le souhaitent

Mademoiselle Lambert ajoute qu'il y a déjà un petit décalage actuellement car certains enfants vont en étude après les cours, d'autre vont en périscolaire ce crée donc du mouvement entre 16h30 et 18h15

Madame Dole demande s'il y a des retours des communes qui sont passées à la réforme

Mademoiselle Lambert répond que sur Chaussin, les TAP sont en fin d'après midi : le fonctionnement était boiteux au départ, les bénévoles faisaient des activités mais n'étaient pas toujours disponibles si bien que des animateurs salariés les ont remplacés. Il y a 94% d'enfants présents aux TAP. A Viry, la réforme se passe bien aussi, à Arbois il y a une école avec les TAP après la pause méridienne et une école avec les TAP en fin de journée.

Monsieur le Maire met aux voix la proposition du conseil d'école de l'école maternelle du centre : adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire met aux voix la proposition du conseil d'école de l'école des perchées et de l'école Brel : adopté à l'unanimité

2/ marchés publics liés à l'Accueil de loisirs jeunes et à l'Accueil de loisirs enfants

Présentation de la note par Monsieur le Maire

Pour l'année 2013,

- un marché public a été établi pour la gestion de l'ALSH enfants, les Francas ont été retenus pour la somme de 80 000 €
- un marché public a été établi pour la gestion de l'ALSH jeunes, la Séquanaise a été retenue pour la somme de 85 000 €

Les marchés publics ALSH jeunes et ALSH enfants arrivent à leur terme le 31 décembre 2013. Un appel public à concurrence a été publié dans la voix du jura du 31 octobre 2013 pour une procédure adaptée issue de l'article 30 du code des marchés public pour chacun des marchés.

La date de remise des offres est fixée au 22 novembre 2013 à 12h.

Ces 2 marchés seront attribués pour une période de 2 ans à partir du 01/01/2014.

La 1ere Commission d'Appel d'Offres réunie le 25 novembre à 16h30 pour l'ouverture des plis a ouvert une offre pour le marché ALSH jeunes et une offre pour le marché ALSH enfants.

La 2^{ème} Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 29 novembre à 16h30 pour proposer un classement des offres en fonction du rapport d'analyse des offres remis par les services financiers municipaux et en fonction de la négociation qui eut lieu avec les candidats.

La CAO propose le classement suivant :

Marché ALSH enfants :

1^{er} : les Francas du Jura pour un montant de 82 434 € dont € pour 2014 (28 027 € pour le péri scolaire + 54 407 € pour l'extra scolaire) et 91 000 € pour 2015 (36 000 € pour le péri scolaire et 55 000 € pour l'extra scolaire) soit un total de 173 434 € pour les 2 années

Marché ALSH jeunes :

1^{er} : La Séquanaise pour un montant de 195 400 € dont 96 600 € pour 2014 et 98 800 € pour 2015

Il vous est demandé de bien vouloir suivre les propositions de la CAO et retenir :

- **pour le marché ALSH enfants 2014-2015 : les Francas pour un montant de 173 434 €**
- **pour le marché ALSH jeunes 2014-2015 : la Séquanaise pour un montant de 195 400 €**

Monsieur le Maire précise que la commission « affaires générales, finances et personnels » et le comité consultatif « enfance, jeunesse, vie scolaire » réunis le 2-12-13, ont donné un avis favorable sur ce dossier.

Monsieur le Maire explique que sur le marché de l'accueil de loisirs enfants de l'année 2013, la somme attribuée aux Francas couvrira les dépenses de l'association. En ce qui concerne le marché lié à l'accueil de loisirs jeunes, la somme attribuée à la séquanaise ne couvrira pas les dépenses de l'année 2013 car il existe un déficit de 10 900 € de 2012. à l'issue de la négociation du 29 novembre, les Francas ont proposé un marché à 82 434 € pour 2014 (augmentation de la fréquentation le jeudi) et 91000 € pour 2015 (il est rappelé que le périscolaire sera transféré à la communauté de communes en septembre 2014). Pour sa part, la Séquanaise a fait une offre de 96 600 € après négociation pour l'année 2014 et 98 800 € pour 2015 : le déficit 2012 a été pris en compte augmenté de 2% pour 2015.

Madame Dole demande pourquoi les Francas n'ont pas de réduction de leurs coût à partir de septembre 2014 car il y aura école le mercredi matin

Mademoiselle Lambert répond que les Francas feront les TAP chaque jour en compensation du mercredi matin, ce qui ne devrait pas réduire leurs coûts de fonctionnement. Il était difficile pour les associations de se projeter sur la mise en place des rythmes scolaires alors que le conseil municipal n'avait pas encore délibéré. La difficulté est de faire la bascule entre ce qui se fait actuellement et ce qui se fera en septembre 2014 les mercredis car personne ne sait combien d'enfants participeront aux TAP

Monsieur le Maire met aux voix : adopté à l'unanimité des voix

3/ modification des statuts du Sidec

Présentation de la note par Monsieur le Maire

Par courrier du 30 octobre 2013, le SIDEC du Jura rappelle que ses statuts ont été rénovés et promulgués par arrêté préfectoral du 17 septembre 2009 en permettant aux EPCI d'intégrer le comité syndical et en ajoutant des nouvelles compétences.

Toutefois, lors de son contrôle en 2010, la Chambre Régionale des Comptes a conclu à la nécessité de réformer les statuts du Sidec afin de préciser les compétences, les modes d'intervention en les adaptant à l'évolution de l'environnement législatif des collectivités.

Ainsi, le conseil syndical du Sidec a adopté par délibération du 5/10/2013, de nouveaux statuts dont la réforme porte sur les points suivants :

- Précision du statut juridique : syndicat mixte ouvert restreint à la carte
- Compétence obligatoire = distribution de l'électricité,
- compétences optionnelles = distribution publique du gaz, réseaux et infrastructures de communication électronique, éclairage public, énergies, infrastructure de charge des véhicules électriques ou hybrides,
 - activités complémentaires = équipements collectifs, TIC, assistance pour établissement et contrôle de la redevance d'occupation du domaine public
 - précision des modes d'intervention : transfert de compétence, prestation de services (Mandat, maîtrise d'œuvre AMO), mise à disposition de service, action de coopération publique
 - redéfinition du contour des collèges = communes, département, communauté d'agglomération, communautés de communes, syndicats de communes
 - redéfinition de la représentativité :
 - commune = 1 délégué soit 68 délégués élus et 2 délégués communaux par canton siègent au comité syndical
 - département = 8 délégués élus
 - Communauté d'agglomération = 2 délégués si < 40000 hab + 1 délégué par tranche de 20 000 hab = 5 délégués élus
 - Communautés de communes = 1 délégué soit 22 délégués élus
 - Syndicat de communes = 1 délégué et 6 délégués siègent au comité syndical

Soit un total de 109 délégués

- Redéfinition de la composition du Bureau : 10 membres pour les communes, 2 membres pour le département, 2 membres pour les communautés d'agglomération, 6 membres pour les communautés de communes, 2 membres pour les syndicats de communes soit un total de 22 membres
- Précision des modalités de vote du comité syndical et du Bureau :
 - vote de tous les délégués pour les affaires présentant un intérêt commun : DOB, BP, DM, CA
 - vote à la carte en fonction des compétences transférées
- Vote des communes et syndicats de communes au prorata du pourcentage de transfert de compétence
- Adoption des modifications des statuts à la majorité des 3/5^{ème} des délégués présents et représentés
- Précision du fonctionnement : modalités de transfert et reprise des compétences, affectation et propriété des ouvrages, adhésion des nouveaux membres

Pour que ces nouveaux statuts entrent en vigueur, il convient, en application de l'article L5721-2-1 du CGCT, que chaque membre du Sidec délibère à la majorité des 2/3.

Monsieur le Maire précise que la commission « affaires générales, finances et personnels » réunie le 2-12-13, a donné un avis favorable sur ce dossier.

Monsieur le Maire explique qu'il y a eut un toilettage des statuts du Sidec dont la commune est adhérente comme la plupart des communes jurassiennes.

Monsieur le Maire met aux voix : adopté à l'unanimité

4/ tarifs des services publics

Présentation de la note par Monsieur le Maire

Il est proposé au Conseil Municipal de revaloriser de 2% environ par rapport à l'année 2013, la tarification des services publics au 1^{er} janvier 2014 sauf pour les services suivants :

- Les droits de place et stationnement des foires et marchés place des Déportés côté fontaine et côté statue seraient augmentés respectivement à 1.10 € (au lieu de 1 €) et 0.90 € (au lieu de 0.80 €) le mètre linéaire par jour à la demande du placier. Le forfait électricité passerait à 2.20 € (au lieu de 2 €). (les tarifs étaient identiques depuis le 1/1/2003)
- DVD « Poligny en Comté de Grimont » : un exemplaire offert à chaque conseiller municipal et à chaque salarié communal

- Aire d'accueil des gens du voyage : la redevance par jour et par caravane passerait à 2.70 € (hausse de 4%). Le forfait mensuel et la caution passeraient à 34 €/mois par caravane (hausse de 1%) pour la consommation d'eau, sachant que l'électricité est réglée directement par les gens du voyage auprès d'EDF.

- Manèges pour fête patronale : augmentation du forfait annuel d'un euro qui passe à 20 € au lieu de 17 € (forte utilisation d'eau et présence d'accompagnateurs des forains). Les manèges supérieurs à 100 m² resteraient à 1 €/m² sachant que les 2 autres tarifs (<30m² et >30m²) ont augmenté de 2%

- Le prix des droits de place pour les terrasses de café serait revalorisé de 2% (27€) sur la place et 6 % (18 € au lieu de 17 €) hors place du fait que le prix du m² hors place reste très inférieur à l'équivalence du forfait au m² de publicité sur trottoir (22.70 €)

- le prix du m² pour un bal resterait à 1 €

- le prix de la photocopie aux associations polinoises resterait à 0.15 €

- Le montant des vacations a été fixé à 20 € au 1^{er} avril 2009 par délibération du 30 mars 2009. (loi n°2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire, réformant partiellement le dispositif applicable à la surveillance des opérations funéraires et aux vacations versées pour la réalisation de ces surveillances : harmonisation sur l'ensemble du territoire du taux unitaire des vacations funéraires, entre 20 et 25 €). Le montant des vacations funéraires est donc fixe pour l'instant.

- Suite au Conseil Municipal du 23-09-2011, la gratuité de la salle des fêtes est accordée pour les associations polinoises dont la manifestation publique ou privée, n'apporte pas de recettes. Seules les charges réelles sont facturées à tous (hors don du sang).

- La location des emplacements de cirque < à 20m de diamètre :

- avec ménagerie passerait à 80 € (au lieu de 74 €)

- sans ménagerie passerait à 60 € (au lieu de 53 €)

du fait de l'utilisation importante d'eau et de la présence de déchets au moment du départ

- Par délibération du 27 mai 2011, un tarif de location des buts gonflables de handball a été fixé à 20 € la journée pour les organismes hors Poligny. Il est proposé d'inclure ce tarif dans les tarifs des services publics afin de le revaloriser chaque année sachant qu'une augmentation du tarif à 25 € par journée est préconisée pour 2014.

Il vous est demandé de bien vouloir valider les nouveaux tarifs des services publics au 1^{er} janvier 2014.

	2013	2014
- Garderie scolaire :		
matin 7h30 à 8h20 : une encoche		
11h30 à 12h10 : pour les enfants ne déjeunant pas au restaurant scolaire : une encoche		
soir 16h30 à 18h : une encoche		
une carte de 20 encoches vendue pour les Polinois	6.00 €	6.10 €
et pour les extérieurs	10.10 €	10.30 €
- Restaurant scolaire :		
Poligny et classes de perfectionnement		
Quotient Familial 0 à 198.18 €	2.80 €	2.90 €
198.18 € à 457.35 €	3.00 €	3.10 €
> à 457.35 €	3.65 €	3.75 €
Hors Poligny, sans école	3.65 €	3.75 €
avec école	4.75 €	4.85 €
Repas adultes	6.30 €	6.45 €
- Photocopies aux associations Loi 1901 - siège social à Poligny :		
(avec papier fourni par la mairie)	0,15 €/copie	0,15 €/copie
- Service communication :		
- cliché	0.85 €/cliché	0.90 €/cliché
- CD vierge	1.90 €	1.95 €
- DVD vierge	17.20 €	17.55 €
- DVD Poligny en comté de Grimont : un exemplaire offert à chaque conseiller municipal et à chaque salarié communal, une seule fois		
Affiches fournies aux associations polinoises (dans la limite de 50 affiches par an et par association)		
- affiche couleur A4 recto : l'affiche.....	0.18 €	0.17 €
- affiche couleur A4 recto verso : l'affiche.....	0.35 €	0.28 €
- affiche couleur A3 : l'affiche.....	0.29 €	0.49 €
- affiche couleur A2 : l'affiche.....	0.50 €	
- Numéro d'immeubles : plaque de numéro		
plaque bis ou ter	13.70 €	14.00 €
	6.20 €	6.30 €
- Télé-alarme - location (au mois) : pour les polinois		
à l'extérieur	17.35 €	17.70 €
	21.40 €	21.80 €
- Atelier communal de distillation : par jour d'utilisation		
	23.50 €	24.00 €
Nettoyage des résidus par les services techniques par jour d'utilisation (en cas de non respect du règlement intérieur lié à l'utilisation de l'alambic)	100.00 €	102.00 €
- Alambic privé à vapeur : par cuve de marc, pour la première cuve		
par cuve de marc, pour les 3 cuves suivantes	2.25 €	2.30 €
par cuve de marc, à partir de la 5 ^{ème} cuve	1.85 €	1.90 €
	1.75 €	1.80 €
- Jardins familiaux : forfait		
	15.00 €/an	15.30 €
- Tarifs cimetièrè (renouvelables à la fin de la période) :		

- concession trentenaire		174.60 €	178.10 €
- concession cinquantenaire		308.70 €	314.90 €
- concession perpétuelle		3 096.80 €	3158.70 €
- colombarium 15 ans	1 case	74.50 €	76.00 €
- colombarium 15 ans	2 cases	106.50 €	108.60 €
- colombarium 30 ans	1 case	87.00 €	88.70 €
- colombarium 30 ans	2 cases	130.70 €	133.30 €

Référence : délibération municipale du 7 décembre 2012
Portant Tarifs des services publics au 1^{er} janvier 2013

		2013		2014
- Vacations funéraires :		20.00 €	20.00 €
- Droit de place et stationnement :				
- aire accueil gens du voyage :				
redevance/jour/caravane		2.60 €	2.70 €
caution		33.70 €	34.00 €
l'électricité est payée par les gens du voyage directement auprès d'EDF				
pour la consommation d'eau :		forfait de 33.7 €/mois34.00 €		
- foire et marchés				
place des Déportés	redevance vers la statue Travot	0.80 €/ml/jour	0.90 €
	redevance vers la fontaine	1.00 €/ml/jour	1.10 €
	forfait électricité/branchement	2.00 €/jour	2.20 €
- véhicule commercial		54.00 €	55.00 €
- foire aux fleurs de Mai :				
	20 m ²	35.70 €	36.40 €
	51 à 80 m ²	106.00 €	108.10 €
	> 80 m ²	177.50 €	181.00 €
- en ville :				
- étalage et publicité sur trottoirs	droit fixe annuel	13.80 €	14.10 €
		8.40 €/m ² /an	8.6 €
- marché de Noël pour 1 jour		11.40 €/ml/jour	11.6 €
- marché de Noël pour 2 jours (forfait)		18.60 €/ml/jour	19 €
- exposition de voitures, Place des Déportés				
1 fois /an /demandeur	forfait	19.60 €/voiture/jour	20.00 €
- terrasses de café :				
* sur la place		26.50 €/m ² /an	27.00 €
* hors place		17.00 €/m ² /an	18.00 €
	* extension de terrasse l'été (occupation chaque jour de la semaine) :			
	au prorata du nombre de semaines d'utilisation x tarif sur la place ou hors place			
	avec obligation de libérer la place les jours de foire ou marché			
	* extension de terrasse l'été (occupation ponctuelle dans la semaine) :			
	au prorata du nombre de jours d'utilisation x tarif sur la place ou hors place			
- manège pour fête patronale				
	30 m ²	1.90 €/m ²	1.95 €
	au-delà de 30 m ²	1.35 €/m ²	1.40 €
	+ forfait annuel	17.00 €	20.00 €
	manège > 100 m ²	1.00 €/m ²	1.00 €
- bal, chapiteau				
	forfait par séance	35.70 €	36.40 €
	le m ²	1.00 €/m ²	1.00 €
- cirques				

* très grand chapiteau > 20 m Ø avec convoi supérieur à 50 véhicules		224.00 € ...228.50 €
* grand chapiteau > 20 m Ø	avec ménagerie	168.00 €171.00 €
	sans ménagerie	128.00 €130.50 €
* petit chapiteau < 20 m Ø	avec ménagerie	74.00 €80.00 €
	sans ménagerie	53.00 €60.00 €
* autres activités culturelles itinérantes (marionnettes, exposition...)	<150 m ²	28.50 €29.00 €
	>150 m ²	56.00 €57.00 €

- **Location salle omnisports Champ d'Orain** pour écoles, associations, sociétés de Poligny :

- pour les activités sportives	gratuit
- forfait charge	33.30 €/heure34.00 €

- **Location COSEC**, salle omnisports à titre exceptionnel :

- salle pour 2 jours (forfait)	266.70 €272.00 €
- électricité/jour	80.50 €82.10 €
- chauffage/jour	80.50 €88.10 €

- **Location du complexe sportif :**

- tarif forfaitaire journalier qui inclut l'ensemble des prestations
(l'eau et la lumière, en abonnement et consommation, le temps passé par le personnel de gardiennage, le temps passé par le personnel d'entretien pour nettoyage, tonte des abords...)

- entraînement jusqu'à 250 lux	163.30 €166.60 €
- compétition en 400 lux	225.40 €230.00 €

- tarif forfaitaire qui inclut l'ensemble des prestations
(l'eau, en abonnement et consommation, le temps passé par le personnel de gardiennage, le temps passé par le personnel d'entretien pour nettoyage, tonte des abords...)

- par demi-journée d'occupation sans éclairage	113.00 €115.20 €
--	-------------------------------

- **Location salle de la Congrégation :**

- exposition art	215.20 €/mois219.50 €
- exposition art	58.50 €/semaine ... 59.70 € (chaque semaine commencée est due)
- activités commerciales	
* en semaine, le 1 ^{er} jour	62.00 €63.20 €
* jours suivants	14.10 €14.40 €
* le week end	104.90 €107.00 €
- électricité	frais réels

- **Location Salle des Fêtes pour manifestations avec recettes** (programme, entrées...) :

- pour les associations locales

pour une journée :

* petite salle	58.50 €59.70 €
* l'ensemble (petite salle et grande salle)	130.00 €132.60 €
* supplément podium (§)	51.00 €52.00 €

location par 1/2 journée (en semaine uniquement) :

* l'ensemble	55.10 €56.20 €
* assemblée générale (associations locales)	gratuit (sauf charges)

La gratuité de location est accordée pour les associations polinoises - pour les manifestations publiques ou privées- n'apportant pas de recettes. Seules les charges réelles sont facturées.

- pour les associations extérieures - manifestations avec recettes (programme, entrées...)

* petite salle	94.20 €96.10 €
----------------	-----------------------------

* l'ensemble	189.30 €.....193.10 €
* supplément podium (§)	63.00 €.....64.30 €

- autres - manifestations familiales ou privées, ou commerciales, comités d'entreprises, etc.

de Poligny :	* petite salle	58.50 €.....59.70 €
	* l'ensemble	150.00 €.....153.00 €
	* supplément podium (§)	56.30 €.....57.40 €

Référence : délibération municipale du 7 décembre 2012
Portant Tarifs des services publics au 1^{er} janvier 2013

2013 2014

de l'extérieur :

* petite salle	86.70 €.....88.40 €
* l'ensemble	220.00 €.....224.40 €
* supplément podium (§)	63.00 €.....64.20 €

- sociétés extérieures pour colloques, assemblées générales, réunions d'organismes

* sans repas	97.20 €.....99.10 €
* avec repas	220.00 €.....224.40 €

- location salle des fêtes plus de 2 jours à une semaine maximum 250.00 €.....255.00 €

- pour les expositions d'art : petite salle des fêtes 76.60 €/semaine.....78.20 €
- charges chauffage, électricité - pour tous (hors Don du sang exempt de location)
frais réels

nota : (§) supplément podium : ne concerne que le déplacement du podium par rapport à son emplacement initial (côté rue Voltaire)

- supplément matériel sonorisation 64.80 €.....66.10 €

- location de l'ancien podium 204.40 €.....208.50 €

- **Location vaisselle :**

* par 100 pièces	jusqu'à 3 000 pièces	5.30 €.....5.40 €
* par 100 pièces	au-delà de 3 000 pièces	4.40 €.....4.50 €
* par dizaine		2.20 €.....2.25 €

- **Chapiteaux** (location à la journée d'utilisation) :

Personnes privées ou personnes morales :

- caution	106.10 €.....108.20 €
- location de chapiteaux sans côté	121.70 €.....124.10 €
- location de chapiteaux avec côté	202.80 €.....206.90 €

Associations extérieures à Poligny :

- caution	106.10 €.....108.20 €
- location de chapiteaux sans côté	106.10 €.....108.20 €
- location de chapiteaux avec côté	106.10 €.....108.20 €

Associations de Poligny :

Les associations polinoises ont droit à la gratuité pour 2 chapiteaux et 2 montages par an.

Au-delà, les tarifs ci-après sont applicables :

- caution	42.60 €.....43.50 €
- location de chapiteaux sans côté	42.60 €.....43.50 €
- location de chapiteaux avec côté	42.60 €.....43.50 €

- le montage est gratuit sous réserve de la participation d'au moins 4 personnes de l'association pour le montage et le démontage.

Les chapiteaux sont gratuits pour les manifestations organisées par ou à la demande de la ville : marché de Noël, percée, fête de la bière, concerts d'été, fête de la musique, manifestation des écoles, meetings sportifs, fête de voisinage.

Pour la Virade de l'espoir et les manifestations de l'hôpital : gratuité des chapiteaux en fonction des chapiteaux de la ville disponibles.

Personnels communaux :

1 chapiteau et 1 montage gratuit par personne et par an pour chaque personnel de la ville

Référence : délibération municipale du 7 décembre 2012
Portant Tarifs des services publics au 1^{er} janvier 2013

		2013	2014
<u>Déplacement/montage sur territoire de Poligny :</u>			
déplacement/montage	1 agent	53.00 €	54.00 €
déplacement/montage	4 agents	106.10 €	108.20 €

Déplacement/montage sur territoire des autres communes de la Communauté de Communes du Comté de Grimont :

déplacement/montage	1 agent	134.60 €	137.30 €
déplacement/montage	4 agents	216.20 €	220.50 €

- forfait incluant l'ensemble des prestations de location et déplacement/montage, hors Communauté de Communes du Comté de Grimont : **550.00 €**.....561.00 €

- **Location de matériel** pour les non polinois (gratuité pour les polinois), sans prestation transport :

* location chaises, par 5	2.20 €	2.25 €
* barrière	2.20 €	2.25 €
* table ordinaire	2.20 €	2.25 €
* table pliante	2.20 €	2.25 €
* bancs, par 2	2.20 €	2.25 €

- **Location du parquet :**

- à Poligny ou dans la Communauté de Communes du Comté de Grimont :

* pour une surface de 60 m ² : nue, sans montage et démontage		
• 1 ou 2 journées	130.00 €	132.60 €
• de 3 jours à 1 semaine	389.60 €	397.40 €
• forfait montage/démontage (possibilité de monter la veille et démonter le lendemain de la location)	106.10 €	108.20 €

* pour une surface de 30 m ² : nue, sans montage et démontage		
• 1 ou 2 journées	64.90 €	66.20 €
• de 3 jours à 1 semaine	194.80 €	198.70 €
• forfait montage/démontage (possibilité de monter la veille et démonter le lendemain de la location)	106.10 €	108.20 €

- à l'extérieur de Poligny :

* pour une surface de 60 m ² : nue, sans montage et démontage		
• 1 ou 2 journées	194.80 €	198.70 €
• de 3 jours à 1 semaine	584.50 €	596.20 €
• forfait montage/démontage 106.00 € + 5.3 € au km aller/retour ... (possibilité de monter la veille et démonter le lendemain de la location)	108.20+5.40 €	

* pour une surface de 30 m ² : nue, sans montage et démontage		
• 1 ou 2 journées	95.50 €	97.40 €

- de 3 jours à 1 semaine **286.50 €.....292.20 €**
- forfait montage/démontage **106.00 €+ 5.30 € au km aller/retour...108.20+5.40 €**
(possibilité de monter la veille et démonter le lendemain de la location)

- Location bureaux au centre social :

- forfait 1/2 journée pour les services payants **28.70 €.....29.30 €**
- gratuité pour les autres services

- Location salle de réunion (en mairie) :

- pour organismes, associations, hors association Loi 1901 locale
par ½ journée : **14.90 €.....15.20 €**

gratuité pour l'ensemble des associations (polinoises et extérieures), gratuité pour les services départementaux et régionaux au service de la population, gratuité pour les élus, les partis politiques, les permanences syndicales. Facturation pour les sociétés privées (polinoises et extérieures).

Référence : délibération municipale du 7 décembre 2012
Portant Tarifs des services publics au 1^{er} janvier 2013

2013 2014

- Location salle de cinéma (en dehors des activités du délégataire) :

- pour tous organismes publics ou privés
- période été (du 1^{er} avril au 1^{er} octobre) forfait charges par ½ journée **26.00 €....26.50 €**
- période hiver (du 2 octobre au 30 mars) forfait charges par ½ journée **52.00 €....53.00 €**

- pour organismes publics ou privés polinois, associations Loi 1901 polinoises
location par ½ journée **52.00 €....53.00 €**

- pour organismes publics ou privés hors Poligny, associations Loi 1901 non polinoises
location par ½ journée **104.00 €...106.00 €**

- Location de garages :

- rue J. Coittier **32.80 €.....33.50 €**
- rue de Verdun **32.80 €.....33.50 €**
- Jean Weber
- garage fermé **60.90 €.....62.10 €**
- garage non fermé **32.80 €.....32.80 €**

- Parking souterrain J. Weber :

- un badge **38.80 €.....39.60 €**
- une clé **19.30 €.....19.70 €**

- Cession de terrains :

- acompte à la signature du contrat : 10 % de la vente avec un minimum de 300 euros d'acompte

- la paire de buts de handball gonflables :

Hors organismes de Poligny

- par journée d'utilisation (toute journée commencée est due) **25.00 €**

Monsieur le Maire précise que la commission « affaires générales, finances et personnels » réunie le 30-10-13, a donné un avis favorable sur ce dossier.

Monsieur le Maire ajoute qu'en commission, la proposition de tarif de vente du DVD « Poligny en comté de Grimont » a été supprimée au profit d'une gratuité par famille : en effet, la ville a perçu des fonds européens pour la réalisation de ce DVD et ne peut donc pas les vendre

Monsieur Chaillon préconise de faire un pointage des DVD offerts pour ne pas trop en donner

Mademoiselle LAMBERT remarque que l'évolution de la TVA sur les repas scolaires n'est pas prise en compte dans ces tarifs

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si elle est d'accord pour appliquer ou non le nouveau taux de TVA sur les repas au 1/1/2014 ? L'assemblée est favorable. Dans l'attente de connaître le nouveau taux de TVA, Monsieur le Maire demande à Madame GROS-FUAND de préparer une note de synthèse sur les prix d'achat des repas au SCR et les prix de vente au public pour le prochain conseil du 20 décembre.

Monsieur Chaillon demande s'il y a de la TVA sur les autres tarifs

Monsieur le Maire répond que non et qu'il vérifiera cela

Monsieur le Maire met aux voix l'ensemble des tarifs des services publics hormis des repas des restaurants scolaires qui seront présentés au prochain conseil : adopté à l'unanimité des voix

5/ décision modificative n°1 sur le budget général

Présentation de la note par Madame Christine GRILLOT

RECETES de fonctionnement

CHAP	ART	designat°	DM1
chap 013 atténuation de charges			4 700.00
	6419	rembt risques statutaires dexia	4 700.00
chap 70 produits des services, du domaine et ventes diverses			9 200.00
	70311	concessions cimetières	2 400.00
	70878	rembt par autres redevables	6 800.00
chap 77 produits exceptionnels			94 000.00
	7788	prodts exceptionnels divers	94 000.00
		TOTAUX	107 900.00

DEPENSES de fonctionnement

		designation	DM1
chap 011 charges de gestion générale (chap 60, 61 et 62,63 sauf 621, 635, 637 et 713)			362 500.00
	60612	énergie électricité	24 600.00
	60621	combustibles	49 900.00
	60622	carburants	4 000.00
	60632	fournitures de petits équipemts	3 500.00
	6064	fournitures administratives	8 300.00
	6068	autres matières et fournitures	9 500.00
	6132	locations immobilières(cité étudiante)	37 700.00
	61522	entretien de bâtiments	147 100.00
	61523	entretien de voies et réseaux	14 300.00
	61551	entretien de matériel roulant	9 000.00
	61558	entretien autre biens mobiliers	4 500.00
	6156	maintenance	11 800.00
	6184	versements à des organismes de format°	900.00
	6188	autres frais	2 000.00

	6236	catalogues et imprimés	5 800.00
	6251	voyages et déplacements	1 000.00
	6261	frais d'affranchissement	1 000.00
	6288	autres services	24 100.00
011/ 63 impôts, taxes	63512	taxes foncières	3 100.00
	6355	taxes et impôts sur véhicules	400.00
chap 66 charges financières			-12 000.00
	66111	intérêts des emprunts	-12 000.00
	0 22	dépenses imprévues	-66 000.00
	0 23	viremt en investissement	-176 600.00
		TOTAL	107 900.00

RECETTES D'investissement

CHAP	ART	designat°	DM 1
040/ 28 : amortissement des immos	28188	amortissemnts	
	0 21	viremt de la section de fonctionnement	-176 600.00
		TOTAUX	-176 600.00

DEPENSES d'investissement

chap 23 immobilisations en cours			-176 600.00
	2313	Travaux autres bâtiments publics (extension gendarmerie)	-176 600.00
		TOTAL	-176 600.00

Madame Christine GRILLOT précise que la commission « affaires générales, finances et personnels » réunie le 2/12/13 a donné un avis favorable sur ce dossier

Madame GRILLOT explique en détail chaque article en recettes puis en dépenses de fonctionnement.

Monsieur le Maire ajoute que l'hiver 2012-2013 et le printemps 2013 ont été très froid, que le chauffage a fonctionné jusqu'en juin 2013 ce qui a donc augmenté fortement les dépenses énergétiques.

Monsieur Chaillon explique que le coût du fioul était élevé l'an dernier et qu'il a diminué cette année

Monsieur le Maire précise, en ce qui concerne les dépenses de la cité étudiante, que durant des années, la ville n'approvisionnait plus les charges de travaux puis l'enveloppe a été consommée dans la réalisation de gros travaux et la ville paye à nouveau chaque trimestre des provisions sur charges

Monsieur Chaillon demande pourquoi les fournitures administratives ont augmenté de 45%

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'achat de papier pour une durée de 3 ans, ce papier étant stocké chez le fournisseur qui livre au fur et à mesure des besoins

Monsieur Chaillon demande à quoi correspond l'article 6288

Madame Grillot répond qu'il s'agit de la dératisation de voie publique, de l'impression de panneaux, de constat d'amiante dans le quartier de charcigny et rue de l'hôpital avant démolition des bâtiments, de paiement de la pension d'un animal emmené au refuge de la SPA de Biarne, d'une exhumation au cimetière

Madame GRILLOT explique en détail chaque article en recettes puis en dépenses d'investissement

Madame GRILLOT précise que des crédits ont été retirés sur l'opération gendarmerie en investissement du fait que les travaux n'ont pas débuté en 2013-

Monsieur le Maire explique que des ventes de bois ont été figées pour le projet center parc, c'est la raison pour laquelle nous n'avons qu'une petite recette de vente de bois de 220 000 € environ : une décision modificative sera faite lors du prochain conseil dans l'attente du montant exact des recettes de la forêt

Monsieur Saillard demande ce qu'il en est des cours du bois

Monsieur Jourd'hui répond qu'ils sont hauts en ce moment

Monsieur le Maire ajoute qu'il ne présentera pas de budget au conseil municipal avant les élections de mars prochain

Monsieur Chaillon demande si les comptes administratifs seront disponibles avant les élections

Monsieur le Maire répond que l'on pourra avoir une vue d'ensemble mais non officielle

Monsieur Chaillon dit qu'il a du mal à comprendre que l'on achète du papier pour une durée de 3ans

Monsieur le Maire explique que l'on est pas livré d'une seule quantité qui durerait 3 ans mais qu'il y a une livraison de papier tous les 2 mois environ, le prix étant fixé pour 3 ans

Monsieur Saillard explique que le prix est bloqué pendant 3 ans et que l'on paye la quantité d'un seul coup tout en étant livré en tant que de besoin

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit exactement de cela, et que la collectivité est gagnante sur le prix : monsieur le Maire se souvient d'une seule hausse de pâte à papier ayant entraîné une augmentation du prix du papier depuis 5 ans

Monsieur le Maire met aux voix : adopté à l'unanimité des voix

6/ démolition des bâtiments sis 5 et 7 rue de l'hôpital

Présentation de la note par Monsieur le Maire

Dans le cadre des travaux de déconstruction, de dépollution du plomb et de désamiantage des bâtiments situés aux 5 et 7, rue de l'Hôpital, une consultation directe, auprès de quatre entreprises, a été effectuée, le 30 octobre 2013.

Les offres devaient parvenir en Mairie avant le 22 novembre 2013, 12 heures.

L'ouverture des plis reçus a été réalisée par la Commission d'Appel d'Offres, le 29 novembre 2013.

Seules, les entreprises, PBTP démolition et RUDO chantier, ont transmis une proposition.

A la suite de l'ouverture des enveloppes, la Maîtrise d'Oeuvre a adressé, aux deux entreprises, une lettre de négociation, le 2 décembre, pour une réponse le 4 décembre, 12 heures.

L'offre la mieux disante sera présentée au Conseil Municipal, en accord avec les membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Le Conseil Municipal doit :

- se prononcer sur le choix du Pouvoir Adjudicateur,
- autoriser Monsieur le Maire à signer le marché de travaux avec l'entreprise retenue et le montant de son offre et tous documents afférents à cette opération.

Monsieur le Maire explique que la commission « finances, affaires générales et personnels » ne s'est pas prononcé sur cette note dans l'attente de la négociation ayant lieu le 4 décembre

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de la démolition de l'ancienne boulangerie d'Yves Brenez rue de l'hôpital : une consultation a été faite par appel à concurrence, 2 entreprises ont répondu : PBTP et RUDO : la négociation du 4 décembre avec ces 2 entreprises a entraîné une contre proposition de PBTP pour un montant de 155 000 € (159 835 € à la base) et une contre proposition de RUDO de 215 000 € (219 530 € à la base).

L'estimation des domaines était de 156 200 €, ce chantier étant compliqué et spécifique

Monsieur De Vettor ajoute que la rue est peu large, ce qui alourdit également le prix de la démolition
Monsieur le Maire propose donc de retenir l'entreprise PBTP ayant fait la meilleure offre de 155000 €

Monsieur le Maire met aux voix : adopté à l'unanimité des voix

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

a /réunion du CCAS

Madame Cathenoz dit qu'une réunion du CCAS aura lieu le 18 décembre à 13h30, que le gouter des personnes âgées aura lieu le 14 décembre à 15h à la salle des fêtes (les personnes désirant apporter leur aide pourront le faire à partir de 9h30 pour la préparation de la salle). Les colis de fin d'année seront préparés à partir du 18 décembre après midi salle Herzog

b / disponibilité des salles du centre medico social

Madame Dole explique à l'assemblée que la salle du CMS qui sert aux visites médicales des personnels est à disposition de la médecine du travail ½ journée par mois et que cela est compliqué pour cet organisme

Monsieur le Maire répond qu'il n'a jamais entendu cette information

Madame Cathenoz ajoute que le planning est fait en collaboration avec la personne responsable du CCAS, Madame Bourdenet, et qu'il y a d'autres permanences au CMS

Madame Dole demande s'il n'y a pas un autre local disponible pour les visites médicales

Monsieur le Maire répond qu'il va regarder mais qu'il souhaite une demande par écrit de la part de la médecine du travail et une prise de contact avec Madame Bourdenet

c/ démolition bâtiment SNCF

Monsieur Chaillon rappelle que la SNCF a démolit des anciens bâtiments près de la gare. Il demande si la communauté de communes est toujours prête à acheter le terrain sur lesquels étaient construits ces bâtiments ?

Monsieur le Maire répond que le conseil municipal a délibéré il y a quelque temps pour acheter ce terrain au prix de 28 000 € avec la démolition du bâtiment. Monsieur le Maire pense que Monsieur Chaillon n'était pas présent lors de cette séance de conseil municipal : la SNCF a conservé une bande de terrain et demande à la ville d'installer une barrière autour du terrain qu'elle a acheté (le coût est de 4000 €) pour ne pas que le public pénètre.

Monsieur Chaillon dit que le monticule de traverses SNCF n'a pas été enlevé, le chantier n'a pas repris depuis le mois d'octobre

Monsieur le Maire répond que les travaux devaient reprendre en septembere mais il semblerait qu'il y ait des soucis avec la société de démolition et RFF

Monsieur Chaillon demande s'il y a un prix de location de ce terrain qui a été conclu avec RFF ou la société de démolition

Monsieur le Maire répond que le contrat a été traité avec RFF

Monsieur Chaillon pense que l'on ne doit pas stocker des traverses de cette manière, c'est un vrai problème de nuisance, de pollution du sol car les matériaux sont imbibés de produits chimiques : il semblerait qu'RFF ait stocké non seulement des traverses du chantier entre Lons et Mouchard mais aussi des morceaux de plate forme vers Auxonne

Monsieur le Maire répond qu'il mettra RFF en demeure d'enlever ces traverses dès la semaine prochaine

Monsieur Saillard dit qu'il ne sait pas si RFF est en procédure de marché public

Monsieur de Vettor répond qu'il ne pense pas qu'il y ait un marché public

d/ parking Weber

Monsieur Aubert dit qu'on lui pose souvent la question des barrières en panne sur le parking Weber et se demande pourquoi il ne serait pas judicieux de mettre une zone bleue en attendant que les barrières fonctionnent

Monsieur le Maire répond que la population demande un parking réglementé, que la société qui a fourni la barrière a acheté le lecteur auprès d'une entreprise italienne et que cela pose soucis

Monsieur Aubert explique qu'il est passé le matin ou il avait neigé, sur le parking weber, et a remarqué que certains véhicules stationnaient très longtemps au même endroit. Une zone bleue arrangerait les gens avec une durée d'une heure trente, cela dégagerait des places pour faire des courses plutôt que de laisser des voitures ventouses.

Monsieur Chaillon pense qu'un disque de stationnement est plus facile à tourner que de payer le stationnement en sortant du parking

d/zone bleue

Monsieur Chaillon demande pourquoi la zone bleue a été étendue jusqu'en haut de la route de Genève

Monsieur le Maire répond que la zone bleue n'a pas été modifiée depuis 20 ans

Monsieur Chaillon dit qu'un marquage a été fait en haut de la route de Genève

Monsieur le Maire répond qu'effectivement cela est stupide car on est loin du centre ville et que cette action a été faite sans qu'il soit concerté

Monsieur Chaillon demande la suppression du marquage fait à tort

Monsieur le Maire est d'accord

e/ défense des hopitaux jurassiens

Monsieur Chaillon dit qu'une association s'est créée pour la défense des hôpitaux jurassiens et laisse le Maire expliquer les actions de cette association étant donné qu'il est l'un des initiateurs

Monsieur le Maire explique qu'il y a un réel danger au niveau de la santé des jurassiens : 13 personnes risquent de perdre leur emploi dans le service des urgences à Champagnole, l'état veut réduire le nombre des urgentistes mais l'on ne peut pas considérer le territoire jurassien comme le territoire parisien. Luxeuil est aussi en danger. La représentante du Ministère de la santé dans le Jura, Mme Mansion, directrice de l'ARS, a l'idée de centraliser les lits de soins de suite : on en a fait 20 à Poligny rénovés il y a 3 ans (pour les longues maladies, pour les proches et la famille..), les prescriptions sont assurées par des médecins locaux, ces lits sont très importants pour la guérison du malade. Il y a 20 lits à Arbois, 25 à Morez, 30 à Ornans : ils coûtent moins chers que les lits des grands centres hospitaliers, on peut finir la phase médicale près de chez soit. Dans un schéma qui circule, l'ARS veut supprimer ces lits de soins de suite. Madame Mansion voudrait un seul hôpital à Paris, elle fait du zèle car il faut s'adapter aux situations locales et défendre les hôpitaux du jura qui sont menacés. Une pétition est à l'accueil de l'hôtel de ville, elle sera transmise aux collègues de Champagnole qui l'enverra. Cette action doit être a-politique car tous les jurassiens doivent montrer à Madame Mansion qu'ils se battent pour leurs hôpitaux. Elle a dit que les SRR restaient de qualité médiocre et étaient là pour faire plaisir aux élus, elle a même cité ceci dans la revue « participe présent ».

Monsieur Saillard pense que tout le monde devra faire des choix car le déficit de la sécurité sociale sera de 12 milliards l'an prochain

Monsieur Chaillon pense qu'un service d'urgence est extrêmement important, on a un système efficace dans le jura et l'on est à moins de 30mn d'un lit médical

Monsieur Saillard est d'accord mais demande qui va payer

Monsieur Chaillon dit que pour l'instant il y a un hélicoptère : un hélico vole 800 h/an, un médecin travaille 1600h/an, il faut 20 mn de mise en marche pour un hélico alors qu'on atteint Champagnole en 25 mn depuis Poligny

Monsieur Saillard pense qu'il y aura suppression des urgences et nous n'aurons pas de second hélicoptère pour autant. Les facteurs démographiques d'augmentation de la dépense sont là !

e/ vente du fond d'intermarché

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la vente du fonds d'intermarché à un nouveau gestionnaire de Baumes les Dames, Monsieur Paget conservant les murs

La séance est levée à 20h21

La secrétaire de séance,

Le Maire,